AGRÉGATION INTERNE DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Épreuve orale de commentaire d'un dossier

1/ Dossier à commenter

Document 1 : Martial FOUCAULT « La France, ses maires et ses territoires » Note de synthèse de l'Observatoire de la démocratie de proximité AMF-CEVIPOF/Sciences Po, Novembre 2021

Document 2: Martial FOUCAULT « Municipales 2020 : une élection si particulière », Note d'analyse, Sciences Po/ CEVIPOF, note #5, novembre 2020, 12 p [Extraits]

2/ Mathématiques et statistiques appliquées aux Sciences Économiques et Sociales

1/ Dossier à commenter

Document 1 : Martial FOUCAULT « La France, ses maires et ses territoires » Note de synthèse de l'Observatoire de la démocratie de proximité AMF-CEVIPOF/Sciences Po, Novembre 2021

Depuis plus de 20 ans, la confiance des Français envers leur maire ne cesse de se maintenir à des niveaux élevés (environ 70 %). Comparé au capital de confiance dont disposent les représentants nationaux (députés, sénateurs, membres du gouvernement ou président de la République), les maires et leurs équipes maintiennent une démocratie locale bâtie sur un lien de confiance résilient entre représentants et représentés. On peut y voir une forme de résistance tant le modèle de démocratie représentative est de plus en plus contestée, en France et plus largement dans le monde entier. Le mouvement des Gilets jaunes en a constitué un point d'orgue avec une demande de moins de verticalité, une opposition à un pouvoir trop centralisé, un appel à des formes de démocratie plus directe (à travers le référendum d'initiative citoyenne), ou encore une dénonciation d'une démocratie de la malreprésentation.

Ces éléments peuvent paraître hétérogènes et donc difficiles à saisir car ils seraient conjoncturels. En réalité, les attentes des Français vis-à-vis de leurs élus municipaux sont inscrites dans une relation plus structurelle car elles prennent racine dans une histoire française au long cours du rapport des citoyens à leur territoire et leurs représentants.

Les transformations du monde (économie, changements climatiques, migrations, numérique...) ont eu des répercussions subies par la quasi-totalité des territoires. Dans *La crise qui vient* (2012, Le Seuil), le géographe Laurent Davezies évoque l'épuisement d'un modèle dans lequel l'État est fortement intervenu (après les crises de 1993 et 2008) par la commande publique pour maintenir des activités là où les secteurs industriels et agricoles n'ont pu être remplacés par une économie de services. Il s'en est suivi une montée d'un sentiment d'injustice tirée de l'incapacité des politiques publiques de préserver l'esprit des Trente glorieuses, c'est- à-dire une promesse d'un lendemain meilleur évanoui dans des territoires où l'aménagement a laissé place à un déclassement.

C'est dans ce contexte que la place des maires s'est affirmée comme un rempart aux soubresauts d'une société défiante vis-à-vis du politique et gagnée par des comportements de plus en plus individuels. La crise des Gilets jaunes et la pandémie du coronavirus ont mis en évidence deux phénomènes singuliers : 1- l'amortissement démocratique par le local et 2- la solidarité comme remède à la décision technocratique.

Le portrait des nouveaux maires

Le profil sociologique des maires continue de se transformer : la féminisation se poursuit lentement (20 % de maires femmes en 2020 contre 16 % en 2014 et 44 % de conseillères municipales), 0,5 % des maires sont âgés de moins de 30 ans, 39 % sont des retraités, l'âge moyen du maire est supérieur en moyenne de 7 ans de l'âge de l'ensemble des membres du conseil municipal.

Parmi les maires sortants, 60 % d'entre eux ont été réélus et 30 % n'étaient pas candidats à leur succession.

Tableau 1

ORIGINE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES MAIRES (2020	1			
	Maires	(%)	Population	(%)
Agriculteurs exploitants	4 061	11,6	2 152 222	3,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 066	5,9	4 032 774	6,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7 416	21,2	29 499 795	44,0
Professions intermédiaires	3 679	10,5	5 446 298	8,1
Employés	2 065	5,9	2 706 498	4,0
Ouvriers	846	2,4	550 361	8,0
Retraités	13 693	39,2	18 361 842	27,4
Inactifs, en formation	936	2,7	4 002 403	6,0
nc*	160	0,5	273 071	0,4
Total	34 922	100	67 025 264	100

Source : RNE, ministère de l'Intérieur, INSEE. *nc : données non disponibles pour 160 communes.

La confiance accordée aux maires est d'autant plus élevée que la taille du territoire gouvernée est petite : 79 % des Français résidant dans des communes de moins de 2 000 habitants font confiance à leur maire contre 61 % dans les communes de plus de 200 000 habitants. Cet écart s'explique de plusieurs manières. Tout d'abord, il confirme que le lien de proximité est gage de repère dans une société de plus en plus atomisée où les liens sociaux et les lieux de sociabilité se sont perdus dans un repli consumériste fort de progrès technologiques au service de l'individu plutôt que du collectif. Il en va ainsi de la part de plus en plus grande des lieux de consommation au détriment d'un commerce de proximité et donc de désaffection des centres ou bourgs. La deuxième raison relève de perceptions du territoire. En effet, les résidents de petites communes jugent la situation financière beaucoup plus saine (85 % vs. 63 %) et sont plus optimistes quant à l'avenir de leur commune. Enfin, quelle que soit la taille de la commune, accorder sa confiance au maire, c'est reconnaître le caractère juste de ses décisions ou du renoncement à certaines décisions. C'est en ce sens que nos enquêtes ont mis en évidence que l'honnêteté et le respect des engagements arrivent largement en tête des qualités attendues d'un maire.

La crise de l'engagement démocratique

Derrière cet idéal démocratique que serait la vie municipale, plusieurs sujets d'inquiétude exprimés tant par les maires que les citoyens sont apparus au fil de nos enquêtes.

Commençons par un paradoxe saisissant : aucun pays européen ne peut se targuer de mobiliser près d'un million de candidats à une élection locale. Avec près de 500 000 conseillers municipaux élus, la France dispose d'un maillage démocratique unique et d'une force d'engagement politique précieuse. Pour autant, cet engagement masque une faible appétence pour l'engagement municipal (25 % des Français interrogés ne sont pas du tout intéressés par la vie de leur commune et 33 % d'entre eux déclarent être intéressés sans être prêts à y consacrer du temps). À l'autre bout de la chaine, les maires eux-mêmes observent aussi un délitement de l'engagement municipal avec une participation historiquement basse aux élections municipales de mars 2020 (44 % de participation). À ce sujet, la participation varie presque du simple au double selon la taille de la commune (66,9 % dans les communes de moins de 500 habitants et 36,3 % dans les communes de plus de 100 000 habitants).

Graphique 1

PARTICIPATION ÉLECTORALE AU 19 TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2020



Source : RNE, ministère de l'Intérieur.

Note: La participation au 1et tour des élections municipales de mars 2020 s'est établie à 44,7 %.

Face à cet affaiblissement de la participation, deux lectures s'opposent : pour 45 % des maires interrogés en septembre 2020, ce serait davantage un phénomène passager lié à la crise sanitaire et pour 55 % des autres maires, la situation serait plus préoccupante car elle traduirait un désintérêt plus profond des citoyens pour la vie municipale. Là encore, le positionnement des édiles masque en creux un certain désarroi face à la fin du cycle de la démocratie électorale qui, pour nombre de citoyens, se résume à l'acte de vote alors que les maires ont expérimenté plusieurs formes de consultation publique ou d'échanges avec les administrés. Aujourd'hui, des formes d'expression plus « participatives » semblent recueillir un assentiment des Français (tels les référendums locaux, référendums d'initiative partagé au plan municipal, un droit d'interpellation des équipes municipales...).

Cela s'est confirmé par l'inflation de promesses de concertation ou de co-construction des projets au fil des programmes des candidats aux dernières élections municipales. Il n'en reste pas moins que les premières expérimentations d'inclusion plus grande des citoyens dans la vie de la cité ne parviennent pas à toucher l'ensemble de la population.

Seules les personnes les plus intéressées par la politique locale et déjà socialisées par un investissement associatif répondent présentes.

Or, il s'agit bien des citoyens les plus en marge, parce que désintéressés, désabusés ou fatigués des formes classiques d'engagement, que de tels dispositifs de démocratie plus inclusive doivent viser en priorité.

Un fort attachement à la commune

Souvent l'institution communale est perçue comme l'espace préféré des seniors alors que les jeunes générations y seraient indifférentes. Cette idée est très largement fausse : si 70 % des personnes âgées de plus de 65 ans déclarent un attachement fort à la commune, ils sont 55 % parmi les moins de 35 ans à partager la même opinion.

Il n'existe pas non plus de séparatisme socioprofessionnel. L'attachement à la commune concerne autant les retraités (70 %), les agriculteurs (64 %) que les employés (58 %) ou les ouvriers (56 %). Il n'y a pas, d'un côté, une société populaire et traditionnelle qui aurait la fibre communale et, de l'autre côté, une société de classes supérieures et mondialisée qui en serait éloignée.

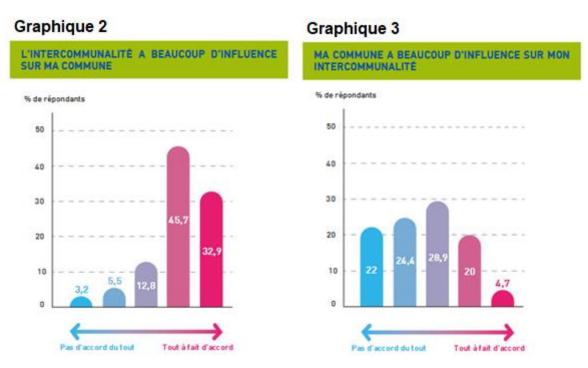
Des libertés locales à repenser

Ce qui se joue au niveau municipal est fondamental pour comprendre les bouleversements et les tensions du système démocratique. La montée des agressions physiques ou symboliques à l'endroit des maires, la progression des incivilités dans l'espace public mais aussi l'expression de nouvelles solidarités apparues durant la crise COVID rappellent, si besoin était, que la commune (et ses quartiers pour les plus grandes d'entre elles) constitue une forme de dernier rempart démocratique des malheurs et inquiétudes des Français. En effet, l'attachement des Français à leur communauté de vie se situe principalement à deux niveaux géographiques : la France et la commune.

Face à cette demande pressante, les maires se sentent de moins en moins capables d'y répondre du fait d'une recentralisation de leur champ de compétences (par la montée en puissance des intercommunalités) et d'un rétrécissement de leur autonomie financière (la politique de transferts par l'État se substituant au produit de l'impôt local).

Ce point est crucial pour comprendre les enjeux posés par la décentralisation des compétences et responsabilités politiques vers les acteurs locaux. En effet, la relation État-communes reste encore fortement abimée, non pas en raison d'une mauvaise relation interpersonnelle avec les préfets ou sous-préfets, mais plutôt d'une structure étatique qui ne dispose pas d'une culture politique du fait municipal et encore moins d'une ambition décentralisatrice. Il faut dire que les Français interrogés dans notre enquête de juillet 2021 exprimaient un avis ambigu sur cette question. S'ils sont près des trois-quarts à privilégier l'efficacité des décisions politiques même si le principe d'égalité sur tout le territoire n'est pas garanti, ils ne sont plus que 28 % à soutenir davantage de libertés (ou compétences) aux collectivités territoriales.

Ces dernières années, beaucoup a été dit et écrit sur le bilan mitigé de la loi NOTRe et des intercommunalités créées à marche forcée. Aujourd'hui, le sentiment des maires reste contrasté: pour la majorité d'entre eux (78 %), l'intercommunalité continue d'exercer beaucoup d'influence sur leur commune alors que seuls 25 % des maires considèrent que leur commune est en mesure d'avoir de l'influence sur leur intercommunalité.



Conclusion

À l'approche de l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Décentration et Simplification) et au sortir d'une crise sanitaire qui a rappelé les initiatives prises par les équipes municipales pour parer à l'urgence, la place des territoires et des équipes qui les gouvernent s'impose comme une réponse aux tensions démocratiques à la condition d'engager une remise à plat de la responsabilité des maires et des moyens d'actions dont ils disposent. Sinon, ce n'est pas l'institution municipale qui ressortira affaiblie mais la démocratie représentative tout entière.

Document 2 : Martial FOUCAULT « Municipales 2020 : une élection si particulière », Note d'analyse, Sciences Po CEVIPOF, note #5, novembre 2020, 12 p [Extraits]

Prévues les 15 et 22 mars 2020, les élections municipales se sont finalement tenues le 15 mars et le 28 juin. Jamais une élection locale n'avait dû être interrompue pour une si longue période. La crise COVID-19 a eu pour premier effet tangible de suspendre nos institutions démocratiques locales. La décision de reporter le second tour a été prise à la suite du record d'abstention pour une élection municipale (44,7 % au premier tour) et de l'accélération du nombre de personnes infectées par le coronavirus à cette période. [...]

C'est dans ce contexte que la troisième enquête de l'Observatoire de la démocratie de proximité, en partenariat avec l'Association des Maires de France, livre plusieurs enseignements sur le profil sociodémographique des nouveaux maires élus, leur trajectoire avant d'occuper cette fonction mais également sur leur état d'esprit et leur regard sur la gestion de la crise COVID.

1. L'abstention record

Avec 44,7 % de participation au 1er tour, les élections municipales ont enregistré un plancher historique de mobilisation. Jamais dans l'histoire de la Cinquième République une élection municipale n'avait aussi peu mobilisé. Risque de contamination, injonction à éviter les déplacements, anticipation du confinement sont les explications les plus souvent avancées pour donner un sens à ce chiffre. Nul ne saura ce que le taux de participation aurait pu atteindre en l'absence de crise sanitaire.

En revanche, il interroge sur les prémices d'un désintérêt des citoyens vis-à-vis de la démocratie locale, même si l'acte de vote ne peut résumer à lui seul la bonne santé d'une démocratie représentative. Les maires élus expriment un avis plus contrasté sur la question. En effet, une inquiétude domine chez une majorité d'entre eux (55 %) pour des raisons différentes. Ils sont 46 % à considérer que l'abstention record révèle un phénomène profond de désintérêt politique mais seulement 9 % à s'inquiéter de la légitimité de leur propre élection. À l'opposé, l'absence d'inquiétude est partagée par 38 % des maires qui considèrent que le lien de confiance entre représentants municipaux et administrés est suffisamment fort pour ne pas y voir un quelconque malaise démocratique au plan municipal.

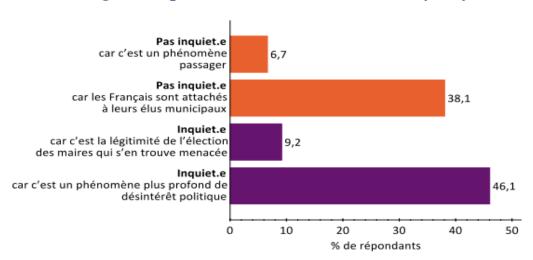


Figure 1. Jugement des maires sur l'abstention (en %)

Source: Enquête CEVIPOF-AMF, 2020.

La mandature 2020-2026 s'inscrit d'emblée dans un contexte exceptionnel dont peu de maires peuvent aujourd'hui dresser un horizon clair et certain. Certes, plusieurs des édiles sont rôdés à l'exercice mais ce sont près de 40 % de nouveaux maires qui ont été installés en juin dernier.

1.1. Profil des maires élu.e.s en 2020

Comme lors des élections municipales précédentes, l'année 2020 affiche un taux de succès important pour les maires candidats à leur succession. Ils sont en effet près de 60 % à avoir été réélus, dont une proportion très élevée dès le premier tour. Des différences notables apparaissent selon la taille des communes. Par exemple, les maires sortants sont 56 % à l'avoir emporté dans les communes de 1 000 à 3 500 habitants contre 69,5 % dans les communes de plus de 30 000 habitants.

Parmi les 40 % de nouveaux maires, près d'un tiers d'entre eux ont défait des maires sortants candidats à leur propre succession et les deux tiers restants ont été élus en l'absence de maire sortant.

Le profil sociologique des 34 993 maires élus en 2020 change peu par rapport à la précédente mandature. Signalons deux évolutions notables : 1- Avec près de 7 000 femmes élues maires, leur part progresse mais ne représente que 19,5 % de l'ensemble des édiles (+3,5 points de plus qu'en 2014) ; 2- l'augmentation de la part des cadres et professions libérales qui représentent 21 % (contre 15 % en 2014) de l'origine socioprofessionnelle des maires. Si la part des retraités se maintient (env. 40 %), celle des agriculteurs continue de diminuer pour atteindre 11,6 % (contre 18 % en 2001). Malgré le mouvement baissier de la part des agriculteurs parmi les maires, ils continuent d'être très surreprésentés dans la fonction mayorale au regard de leur part dans la population active (0,8 %).

Si l'ensemble de ces informations sont disponibles auprès du ministère de l'Intérieur, d'autres plus qualitatives nous ont été fournies par les répondants à notre enquête.



Figure 2. Féminisation de la fonction de maire (en %), 1959-2020

Source: Enquête CEVIPOF-AMF, 2020

1.2. Ancrage local

À la question de l'inscription des maires dans leur territoire, 39 % des répondants ont déclaré avoir passé la plus grande partie de leur enfance dans la commune qu'ils gouvernent aujourd'hui, 25 % y être nés et seulement 10 % ont élu domicile dans leur commune au moment de leur retraite.

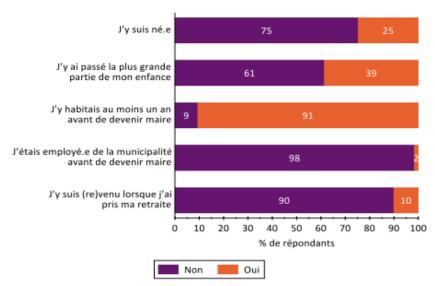


Figure 3: Ancrage des maires dans leur commune (en %)

L'engagement municipal dépasse largement la fonction de maire. En effet, une forte majorité de nouveaux maires exerçaient déjà soit une fonction de conseiller municipal (68 %), soit une fonction d'adjoint (42 %) au cours de la mandature précédente. La trajectoire des maires, contrairement à d'autres fonctions de représentation, s'inscrit en général dans un long processus d'apprentissage de la fonction et du rôle.

Par ailleurs, il contribue à l'accumulation de capital politique dans le temps mais aussi dans l'espace. Notre enquête montre que le cumul d'autres mandats (départementaux, régionaux, syndicats locaux) ne concerne que 3 maires sur 10. Toutefois, et comme cela a été anticipé, le cumul de mandats concerne davantage les maires réélus que les nouveaux maires et varie substantiellement selon la taille de la commune. Les maires réélus des communes de + 9 000 habitants sont deux fois plus nombreux à déclarer un cumul de mandats que ceux des communes de moins de 1 000 habitants (63 % vs 31 %). Le rapport est sensiblement identique pour les nouveaux maires qui sont 41 % à exercer un autre mandat une fois élu dans une grande commune contre 19 % pour les nouveaux de communes de moins de 1 000 habitants (fig.4). [...]

Moins de 1000 hbts. (1870/1565) De 1 000 à 3 500 hbts. (532/462) Non Non Oui Oui 19 80 20 40 60 0 20 40 60 De 3 500 à 9 000 hbts. (140/76) Plus de 9 000 hbts. (52/17) 37 Non Non 66 59 Oui Oui 41 0 20 40 60 80 0 20 40 60 80 % de répondants Maire réélu.e Nouveau maire

Figure 4 : Actuellement, outre votre fonction de maire voire de conseiller communautaire, occupez-vous un autre mandat ? (en %)

2. Les maires face aux faits de violences symbolique et physique

Depuis la mort du maire de Signes (Var) le 5 août 2019 dans l'exercice de ses fonctions, le public a découvert un phénomène jusqu'alors peu médiatisé mais plus profond qu'il n'y paraissait. De nombreux témoignages de maires ont allongé une liste désormais longue de fait de violences à leur endroit. La commission des lois du Sénat a lancé une consultation en août 2019. De ce travail, il ressortait que parmi les 3 812 participants, 3 504 avaient déjà subi des incivilités, des injures, des menaces ou des agressions physiques (soit 92 % des répondants). Nous poursuivons ici ce travail d'enquête pour circonscrire un phénomène diffus qui prend en partie racine dans une société française de plus en plus fracturée et polarisée et où l'autorité municipale subit des à-coups répétés.

2.1. Ampleur du phénomène

Parmi les faits dont les maires se déclarent avoir déjà été victimes (sans en préciser la date), citons les incivilités (53 %), des injures ou insultes (29 %), des menaces verbales ou écrites (28 %) et des attaques sur les réseaux sociaux ou internet (20 %). Si les agressions physiques (5 %) ou atteintes aux biens personnels (6 %) sont relativement rares, elles correspondent en réalité à des centaines de situations vécues.

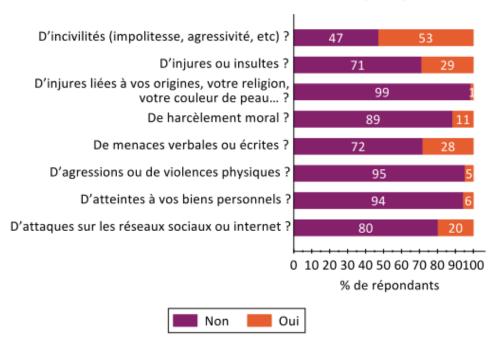


Figure 5: Nature des violences subies (en %)

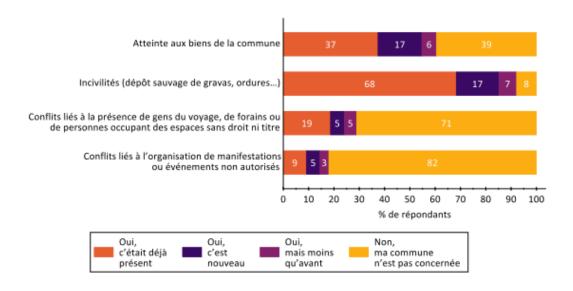
D'un point de vue géographique, toutes les communes sont touchées quelle que soit leur population. Remarquons toutefois que le niveau d'incivilités et les attaques sur les réseaux sociaux tendent à augmenter avec la taille de la commune, probablement en raison de la densité de population.

En revanche, il existe des écarts significatifs selon l'ancienneté et l'expérience politique du maire. Ainsi, 70 % des maires sortants réélus déclarent avoir subi une forme d'incivilité, contre 46 % des nouveaux maires expérimentés (c'est-à- dire d'adjoint au maire ou conseiller municipal par le passé) et 32 % pour les nouveaux maires. Ces chiffres soulignent la prégnance et la saillance du phénomène et la forte exposition de la fonction aux faits de violence. Cette même violence qui peut parfois s'immiscer dans la sphère privée puisque 11 % des maires déclarent que leur famille ou leurs proches ont également été victimes des mêmes agissements.

2.2. D'une violence personnalisée à une violence communale

Le phénomène de violence envers la personne du maire se déploie également par des formes de malveillance plus ou moins grave au sein de la commune. Il en va ainsi d'une grande variété d'incivilités (dépôts de gravats, abandon d'ordures, etc.) qui, pour 68 % des répondants, ne sont pas nouvelles et pour 17 % ont fait leur apparition dans leur commune contre 7 % déclarant qu'elles sont en recul (Fig. 6). Les atteintes aux biens de la commune (dégradations, vols, etc.) sont la deuxième source de difficultés auxquelles les maires sont confrontés pouvant déboucher sur des faits de violence. [...]

Figure 6: Évolution des faits de malveillance ou conflits dans la commune (en %)



<u>Méthodologie</u>

À partir du fichier des maires de l'AMF, une enquête comprenant une cinquantaine de questions a été administrée en ligne entre le 14 octobre et le 10 novembre 2020. Envoyée auprès de 33 279 maires, le taux de réponses s'établit à 13 % (soit 4 714 réponses complètes de maires) et 18 % si l'on tient compte des réponses incomplètes (soit 6 603 maires). La représentativité de l'enquête est assurée par une proportion équivalente de maires répondants dans chacune des strates de population des communes françaises. [...]

2/ Mathématiques et statistiques appliquées aux Sciences Économiques et Sociales

Partie A

1. On considère le tableau intitulé « Origine socio-professionnelle des maires (2020) ».

Expliquer l'obtention du pourcentage 44,0 % dans la dernière colonne.

2. On considère le graphique intitulé « Participation électorale au 1^{er} tour des élections municipales de 2020 ».

Estimer le taux de participation moyen par commune.

3. On considère la phrase suivante, extraite du présent dossier : « Avec près de 7 000 femmes élues maires, leur part progresse mais ne représente que 19,5 % de l'ensemble des édiles ».

Estimer le nombre d'édiles.

Partie B

On note F la fonction définie sur \mathbb{R}^2 par :

$$F(x; y) = (x-1)(y-2)(x+y-6).$$

- **1.** Extremum de F.
 - **a.** Montrer que (2; 3) est un point critique de F.
 - **b.** Est-ce que F présente un extremum local au point (2 ; 3) ?
- **2.** On note φ la fonction définie sur \mathbb{R} par :

$$\varphi(x) = x(x-2)(2x-5).$$

a. Montrer que, pour tout réel *x* supérieur ou égal à 4, on a :

$$(x-2)(2x-5) \ge 4$$
.

- **b.** En déduire que pour tout $x \ge 4$, $\varphi(x) \ge 4x$.
- 3. On considère la suite réelle (u_n) définie sur $\mathbb N$ par :

$$\begin{cases} u_0 = 4 \\ \forall n \in \mathbb{N}, u_{n+1} = F (1 + u_n ; u_n) \end{cases}$$

- **a.** Exprimer, pour tout entier naturel n, le nombre u_{n+1} en fonction du nombre u_n et de la fonction φ .
- **b.** Montrer que : $\forall n \in \mathbb{N}, u_n \ge 4^{n+1}$.
- **c.** En déduire la limite de la suite (u_n) .